

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE 04 MAI 2018

Réuni en Mairie le 04 mai 2018 à 19 heures 15, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MERMIN, Maire, le Conseil Municipal, suivant l'ordre du jour de la réunion a pris les décisions suivantes :

ATTRIBUÉ le marché de maîtrise d'œuvre architecturale pour la construction d'un restaurant scolaire et d'une salle polyvalente au groupement Atelier BOIDEVAIX d'Alex Architecte DPLG composé des bureaux d'études OPUS (économiste de la construction), GP STRUCTURES (structures), BRIERE (technique fluides), AAB (acousticien) pour un montant provisoire de rémunération de **250.631,00€ HT**. En ce qui concerne la mission Ordonnancement, Pilotage, Coordination (OPC), elle a été prévue en tranche conditionnelle pour un montant de **23.460,00€**,

VALIDÉ le projet de statuts modifiés n°13 de la Communauté de Communes Faucigny-Glières (CCFG) afin de supprimer la définition de l'intérêt communautaire des compétences facultatives pour les intégrer dans les statuts,

INSTAURÉ à compter du 1^{er} juin 2018 le nouveau régime indemnitaire composé d'une indemnité de fonctions, de sujétions, d'expertise (IFSE) ainsi que d'un complément indemnitaire annuel (CIA) qui sera attribué en fonction de certains critères.

Fait à AYZE, le 14 mai 2018

Le Maire,

Jean-Pierre MERMIN

